

**N° 38/2020 - CONVENTION D'ACCES A LA CONSULTATION D'INFORMATIONS
DE LA BASE ALLOCATAIRES DE LA CAF DE LA GIRONDE**

Vote : A l'unanimité

Les Caisses d'Allocations Familiales assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, elles fournissent à leurs partenaires des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée.

Ainsi, l'espace sécurisé « Mon compte Partenaire » est proposée pour permettre un accès aux données des dossiers allocataires en temps réel.

Dans ces conditions,

DECIDE

D'AUTORISER Madame la Présidente du Conseil d'Administration du CCAS à signer la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » avec la Caf de la Gironde, ainsi que le contrat de service et le bulletin d'adhésion.

Pour copie Certifiée Conforme
Le Haillan, le 15 décembre 2020
Le Maire
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS